



## Secrétariat général

Genève, le 18 juillet 2019

Réf.: **CL-19/34**  
Contact: Preetam Maloor  
Tél.: +41 22 730 54 17  
Courriel: [wtpf2021@itu.int](mailto:wtpf2021@itu.int)

**États Membres, Membres des Secteurs et  
Associés de l'UIT et établissements  
universitaires participant aux travaux de  
l'Union  
État de Palestine  
Organisations ayant le droit d'assister aux  
conférences et réunions de l'UIT en qualité  
d'observateurs**

Objet: **Calendrier fixé pour le sixième Forum mondial des politiques de  
télécommunication/technologies de l'information et de la communication  
(FMPT-21) et appel à candidature en vue de la nomination d'experts**

Madame, Monsieur,

La Conférence de plénipotentiaires, en vertu de sa Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) (*voir la Pièce jointe*), a décidé de maintenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT) en tant que cadre pour débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels, et pour procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard, sans que les résultats de ses travaux aient un caractère contraignant.

Le Conseil à sa session ordinaire de 2019 a décidé, par sa Décision 611 (*voir la Pièce jointe*), de convoquer le sixième FMPT (FMPT-21) à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021. En outre, le Conseil a décidé que le FMPT-21 serait placé sous le thème suivant:

*"Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:*

*Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques, nouvelles et émergentes, favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés figurent l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT-21 se penchera essentiellement sur les possibilités à saisir, les défis à relever ainsi que les politiques à suivre pour favoriser le développement durable".* Le projet d'ordre du jour est joint dans l'Annexe de la Décision 611.

Le processus de préparation du FMPT-21 sera conforme aux dispositions de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018).

Le rapport du Secrétaire général qui servira de base aux discussions du FMPT-21 sera élaboré selon les modalités suivantes:

- i) le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chaque membre participera activement à la préparation du FMPT-21 dans son pays, pour prêter son concours;
- ii) le rapport du FMPT-21 sera élaboré par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la Décision 611;
- iii) les séances du FMPT-21 se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;
- iv) le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du FMPT-21.

La procédure et le calendrier concernant l'élaboration du rapport sont présentés dans l'Annexe 2 de la Décision 611 figurant en pièce jointe.

Dans la perspective de la première réunion du Groupe d'experts informel (GEI-FMPT-21), qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2019 au siège de l'UIT à Genève, je vous invite en conséquence:

- 1) à désigner un ou plusieurs experts, spécialisés dans les thèmes qui seront traités par le FMPT-21, et à communiquer, avant le 21 août 2019, le nom, la biographie et l'adresse électronique de l'expert ou des experts que vous aurez désignés à l'adresse [wtpf2021@itu.int](mailto:wtpf2021@itu.int). Veuillez noter que pour faciliter les demandes de visa des participants à la première réunion, les noms des personnes désignées devraient être communiqués dès que possible.
- 2) à faire part de vos commentaires sur l'avant-projet de rapport (qui sera publié le 1er août sur le site web du FMPT-21) avant le 21 août 2019, à l'adresse [wtpf2021@itu.int](mailto:wtpf2021@itu.int).

La réunion se déroulera en anglais uniquement. L'inscription et la participation à distance à cette réunion seront possibles uniquement pour tous les experts désignés.

Enfin, j'invite les membres de l'Union à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale qui sera créé pour aider, en particulier, les délégués des pays en développement, à savoir les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition, à participer au FMPT-21.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

**Pièces jointes:**

**Pièce jointe 1:** Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires

**Pièce jointe 2:** Décision 611 (Conseil 2019)

## PIECE JOINTE 1

## RÉSOLUTION 2 (RÉV. DUBAÏ, 2018)

**Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications**

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Dubai, 2018),

*considérant*

- a) les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015, qui ont été adoptées lors de la Manifestation de haut niveau SMSI+10 cordonnée par l'UIT (Genève, 2014) et organisée sur la base de la plate-forme préparatoire multi-parties prenantes (MPP), conjointement avec d'autres institutions du système des Nations Unies et ouverte à toutes les parties prenantes du SMSI, approuvées par la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014) et soumises à l'examen d'ensemble de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- c) la Résolution 77 (Rév. Dubai, 2018) de la présente Conférence;
- d) que l'environnement des télécommunications a connu de profonds changements, sous l'effet conjugué des progrès techniques, de la mondialisation des marchés et de la demande croissante de services transfrontières intégrés, toujours mieux adaptés aux besoins des usagers;
- e) que la restructuration du secteur des télécommunications, notamment la séparation des fonctions de réglementation et d'exploitation, la libéralisation des services et l'apparition en permanence de nouveaux régulateurs, est possible dans la majorité des Etats Membres;
- f) que les technologies et services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC) nouveaux et émergents qui se développent rapidement sont riches de promesses pour faire progresser le bien-être de l'humanité;
- g) que la nécessité d'un cadre global d'échange d'informations sur les stratégies et les politiques de télécommunication ainsi que sur les TIC est toujours impérieuse;
- h) qu'il faut admettre l'existence de politiques et de réglementations nationales des télécommunications/TIC et les comprendre, afin de permettre le développement de marchés mondiaux susceptibles de favoriser le développement harmonieux des services de télécommunication;
- i) les contributions importantes des Etats Membres et des Membres des Secteurs aux précédents Forums mondiaux des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) et les résultats obtenus par ces Forums,

*consciente*

- a) que l'Union a notamment pour objet de promouvoir, au niveau international, l'adoption d'une approche plus générale des questions de télécommunication/TIC, en raison de la mondialisation de l'économie et de la société de l'information, de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et d'harmoniser les efforts des Etats Membres et des Membres des Secteurs vers ces fins (se reporter aux résultats du SMSI);
- b) que l'UIT occupe toujours une position exceptionnelle et est une instance privilégiée pour la coordination, l'examen et l'harmonisation des politiques et stratégies nationales, régionales et internationales en matière de télécommunication/TIC ainsi que pour l'échange d'informations à ce sujet;
- c) que le FMPT, qui a été créé par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et dont les éditions de 1996, 1998, 2001, 2009 et 2013 ont été couronnées de succès, a constitué un cadre de discussion où des participants de haut niveau ont pu débattre de questions de portée mondiale ou intersectorielle, contribuant ainsi au progrès des télécommunications mondiales ainsi qu'à l'élaboration de procédures applicables aux travaux du Forum mondial des politiques de télécommunication lui-même;
- d) que l'édition de 2013 du FMPT, qui a réuni 126 Etats Membres de l'UIT et pas moins de 900 délégués, a été particulièrement réussie,

*soulignant*

- a) que les Etats Membres et les Membres des Secteurs, conscients de la nécessité de réexaminer en permanence leurs propres politiques et législations en matière de télécommunication/TIC et de les coordonner dans un environnement des télécommunications/TIC qui évolue rapidement, ont adopté le FMPT comme mécanisme de discussion sur les stratégies et les politiques;
- b) qu'il est nécessaire pour l'Union, en tant qu'organisation internationale jouant un rôle sans précédent et de tout premier plan dans le domaine des télécommunications/TIC, de continuer à organiser le FMPT pour faciliter l'échange d'informations, par des participants de haut rang, sur les politiques de télécommunication/TIC;
- c) que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs;
- d) que le FMPT devrait continuer d'accorder une attention particulière aux intérêts et aux besoins des pays en développement<sup>1</sup>, dans lesquels les techniques et les services modernes peuvent contribuer de façon significative au développement de l'infrastructure des télécommunications;

---

<sup>1</sup> Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

- e) qu'il continue d'être nécessaire de prévoir un temps de préparation suffisant pour le FMPT;
- f) l'importance d'une préparation et de consultations au niveau régional avant la convocation du FMPT;
- g) que la participation de toutes les parties prenantes concernées, dans le cadre de leurs rôles respectifs, présente des avantages pour l'examen des questions relatives aux services et aux technologies de télécommunication/TIC qui se font jour,

*décide*

- 1 que le FMPT se tiendra de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les Etats Membres puissent bien se préparer;
- 2 que le FMPT, créé en application de la Résolution 2 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires, sera maintenu, afin de continuer de débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard;
- 3 que le FMPT ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT;
- 4 que le FMPT sera ouvert à tous les Etats Membres et à tous les Membres des Secteurs; toutefois, le cas échéant, par décision de la majorité des représentants des Etats Membres, une session spéciale pourra être organisée à l'intention des seuls Etats Membres;
- 5 que le FMPT sera convoqué en fonction des besoins pour réagir rapidement aux nouveaux problèmes de politique générale posés par l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC, compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de l'expérience acquise par l'UIT concernant la tenue des éditions précédentes du FMPT;
- 6 que le FMPT devra être convoqué dans les limites des ressources budgétaires existantes et, dans la mesure du possible, à l'occasion des réunions ou forums de l'Union, afin de réduire au minimum les conséquences budgétaires pour l'Union;
- 7 que le Conseil de l'UIT continuera d'arrêter la durée et les dates en prévoyant suffisamment de temps pour la préparation, ainsi que le lieu, l'ordre du jour et les thèmes du FMPT;
- 8 que l'ordre du jour et les thèmes continueront d'être arrêtés sur la base d'un rapport du Secrétaire général, établi à partir des contributions de toute conférence, assemblée ou réunion de l'Union, ainsi que des contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs, compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de l'expérience acquise par l'UIT, y compris en ce qui concerne le processus préparatoire, concernant la tenue des éditions précédentes du FMPT;
- 9 que, pour veiller à ce qu'ils soient bien ciblés, les débats du FMPT seront fondés exclusivement sur un rapport unique du Secrétaire général ainsi que sur les contributions soumises par les participants d'après ce rapport, établi selon une procédure adoptée par le Conseil, sur la base des propositions des Etats Membres et des Membres des Secteurs, et des vues

des Associés, des établissements universitaires et des parties prenantes, et que le FMPT ne prendra en considération aucun projet de nouvel Avis qui n'aura pas été présenté au cours de la période préparatoire prévue pour l'établissement du rapport du Secrétaire général avant le forum;

10 qu'une large participation au FMPT et qu'une grande efficacité opérationnelle pendant le Forum seront favorisées,

*charge le Secrétaire général*

de prendre les dispositions préparatoires nécessaires pour la convocation du FMPT, compte tenu du *décide* ci-dessus,

*charge le Conseil de l'UIT*

1 de continuer d'arrêter la durée, les dates, le lieu, l'ordre du jour et les thèmes des FMPT qui pourraient être organisés dans l'avenir;

2 d'adopter une procédure pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général visé au point 8 du *décide* ci-dessus;

3 que la procédure visée au point 2 du *charge le Conseil de l'UIT* devrait être ouverte à la participation de tous les Etats Membres et de tous les Membres de Secteur, selon qu'il conviendra, et comprendre des consultations publiques en ligne ouvertes à toutes les parties prenantes intéressées, compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de l'expérience acquise par l'UIT, y compris en ce qui concerne le processus préparatoire, concernant la tenue des éditions précédentes du FMPT,

*charge en outre le Conseil de l'UIT*

de soumettre à la prochaine Conférence de plénipotentiaires un rapport sur le FMPT pour suite à donner.

## PIECE JOINTE 2

## DÉCISION 611 (CONSEIL 2019)

**Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication**

Le Conseil,

*reconnaissant*

la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT),

*considérant*

que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs,

*décide*

1 de convoquer le sixième FMPT à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021 (FMPT-21);

2 que le FMPT-21 sera placé sous le thème suivant:

*"Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:"*

Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés, on peut citer l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT-21 sera axé sur les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques propres à favoriser le développement durable";

3 que le processus de préparation du FMPT-21 sera conforme aux dispositions de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018);

4 que l'ordre du jour du FMPT-21 sera fondé sur le projet d'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 de la présente Décision;

5 que le FMPT-21 ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT, pour examen;

- 6 que le rapport du Secrétaire général sera élaboré selon les modalités suivantes:
- i) le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chacun participera activement à la préparation du FMPT-21 dans son pays, pour prêter son concours;
  - ii) le rapport du FMPT-21 sera élaboré par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la présente Décision;
  - iii) les séances du FMPT-21 se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;
  - iv) le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du FMPT-21.
- 7 que le FMPT-21 sera ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur;
- 8 que les dispositions prises pour le FMPT-21 seront conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type,

*charge le Secrétaire général*

d'encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du FMPT-21 et pour faciliter la participation des PMA.

**Annexes: 2**

**ANNEXE 1****Projet d'ordre du jour****Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies  
de l'information et de la communication**

- 1 Ouverture du sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC
- 2 Élection du Président
- 3 Remarques liminaires et exposés
- 4 Organisation des travaux du FMPT
- 5 Présentation du rapport du Secrétaire général
- 6 Présentation des observations des membres concernant le rapport
- 7 Débat
- 8 Examen des projets d'avis
- 9 Adoption du rapport du Président et des avis
- 10 Divers

## ANNEXE 2

**Procédure et calendrier concernant l'élaboration du rapport du FMPT-21  
par le Secrétaire général**

<b>1er août 2019</b>	Un avant-projet de structure du rapport du Secrétaire général sera mis en ligne pour observations
<b>21 août 2019</b>	Date limite de réception des observations sur l'avant-projet Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis au Secrétaire général sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport
<b>1ère réunion du GEI (septembre 2019, pendant la série de réunions des GTC)</b>	Première réunion du groupe d'experts pour examiner l'avant-projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues
<b>1er novembre 2019</b>	Une deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 1ère réunion du GEI, sera publiée en ligne Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques
<b>23 décembre 2019</b>	Date limite de réception des observations sur la deuxième version du projet et des contributions relatives aux grandes lignes des éventuels projets d'avis Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques
<b>2ème réunion du GEI (janvier/février 2020, pendant la série de réunions des GTC)</b>	Deuxième réunion du groupe d'experts pour examiner la deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques
<b>1er avril 2020</b>	La troisième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 2ème réunion du GEI et reprenant les grandes lignes des projets d'avis, sera mise en ligne Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques
<b>15 juin 2020</b>	Date limite de réception des observations sur la troisième version du projet et des contributions relatives aux éventuels projets d'avis Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques
<b>3ème réunion du GEI (septembre 2020, pendant la série de réunions des GTC)</b>	Troisième réunion du groupe d'experts pour examiner la troisième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques
<b>1er novembre 2020</b>	La quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les projets d'avis et reprenant les débats de la 3ème réunion du GEI, sera mise en ligne
<b>23 décembre 2020</b>	Date limite de réception des observations sur la quatrième version du projet de rapport

<b>4ème réunion du GEI (février 2021, pendant la série de réunions des GTC)</b>	Quatrième réunion du groupe d'experts pour examiner la quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, comprenant les projets d'avis, et les observations reçues
<b>15 mars 2021</b>	Le rapport final du Secrétaire général au FMPT sera mis en ligne, avec les projets d'avis
<b>Mi-mai 2021 (juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021)</b>	Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

---